



Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires

Rapport développement qualité SePAS - CePAS



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse



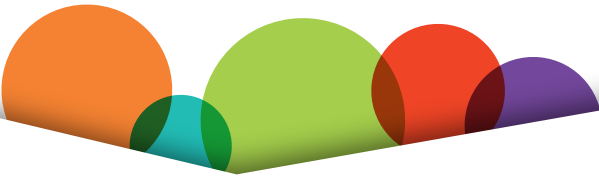


Table des matières

Une approche qualité issue de l'exigence professionnelle des praticiens	4
Le Cadre de référence, un outil pour un accompagnement psycho-social et éducatif de qualité de chaque élève	5
Introduction	7
L'accompagnement psycho-social et éducatif de l'élève au lycée - une offre multiforme, accessible, complète	7
1. Les domaines d'activités	9
1.1 Aide et conseil - accompagnement psycho-social et éducatif	9
1.1.1 Tendances	9
1.1.2 Bonnes pratiques et innovations	12
1.1.3 Objectifs	13
1.2 Prévention - promotion du bien-être à l'école	15
1.2.1 Tendances	15
1.2.2 Bonnes pratiques et innovations	17
1.2.3 Objectifs	18
1.3 Orientation - aide au développement des compétences transversales	19
1.3.1 Tendances	19
1.3.2 Bonnes pratiques et innovations	21
1.3.3 Objectifs	22
1.4 Inclusion - participation à l'inclusion de chaque jeune	23
1.4.1 Tendances	23
1.4.2 Bonnes pratiques et innovations	25
1.4.3 Objectifs	25
1.5 Equité sociale - réduction des inégalités sociales	27
1.5.1 Tendances	27
1.5.2 Bonnes pratiques et innovations	29
1.5.3 Objectifs	30
2. Conclusion	31
3. Annexe - Tableaux objectifs qualité pour les cinq domaines d'activités transversaux	33
3.1 Collaborations internes et externes	33
3.2 Participation au développement de l'école	34
3.3 Communication avec le public cible	34
3.4 Développement qualité des pratiques psycho-sociales et éducatives	35
3.5 Administration du Service	36

Une approche qualité issue de l'exigence professionnelle des praticiens

Agir pour le bien-être des jeunes, considérés dans leur diversité et leur globalité, telle est la vocation dans laquelle s'ancre l'approche qualité des Services et du Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires.

Cela comprend la prise en compte de l'individualité de chaque élève et également des systèmes - familial, scolaire, social - dans lesquels il évolue. Dans la relation aux jeunes, les équipes mettent en œuvre et développent des actions participatives et centrées sur la solution, selon une perspective constructiviste.

La pratique professionnelle psycho-sociale et éducative des SePAS et du CePAS se développe depuis une quarantaine d'années à partir des expériences, réflexions et aménagements des équipes-mêmes et présente aujourd'hui des modèles, des procédures et des méthodes d'intervention relativement bien établis, surtout dans les domaines des aides individuelles, psychologiques et sociales.

La démarche pour l'accompagnement psycho-social et éducatif se réfère aux courants actuels de la psychologie en milieu scolaire, aux sciences de l'éducation et au travail social appliqué au secteur de l'éducation.

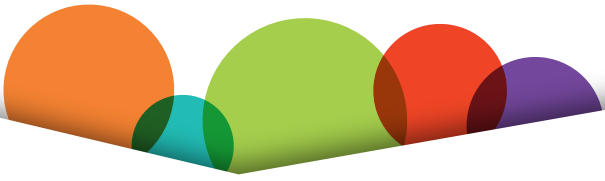
La réforme du lycée (loi du 29 août 2017 portant sur l'enseignement secondaire) prévoit que les lycées assurent une démarche globale et cohérente, véritable stratégie documentée dans un plan de développement scolaire. Celui-ci comprend sept domaines¹:

1. l'organisation de l'appui scolaire ;
2. l'encadrement des enfants ou jeunes à besoins éducatifs spécifiques ;
3. l'assistance (nommée dans ce texte accompagnement) psychologique et sociale des élèves ;
4. l'orientation des élèves ;
5. la coopération avec les parents d'élèves ;
6. l'intégration des technologies de l'information et de la communication ;
7. l'offre périscolaire.

La démarche d'accompagnement psycho-social et éducatif concerne prioritairement le point 3, mais prend également en compte le point 4, ainsi que mentionné dans le Cadre de référence pour l'orientation scolaire et professionnelle (p.19 version mars 2019). De même l'encadrement des enfants à besoins éducatifs spécifiques (point 2) et la coopération avec les parents (point 5), font partie intégrante du travail quotidien des SePAS et du CePAS.

¹ Loi modifiée du 25 juin 2004 portant organisation des lycées, Chapitre 2. - Les lycées Art. 3ter- La démarche des lycées, p.309 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/code/education_nationale/20190609.





Le Cadre de référence, un outil pour un accompagnement psycho-social et éducatif de qualité de chaque élève

Le CePAS, d'après la nouvelle législation², est responsable de l'élaboration du Cadre de référence pour l'offre d'accompagnement psycho-social des élèves par les lycées. Ce cadre décrit les orientations d'action générales et les programmes d'activités des services³. La mise en œuvre des programmes est évaluée par le Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires⁴.

Le Cadre de référence formule des recommandations en vue d'un travail psycho-social et éducatif de qualité. Il donne des lignes directrices utiles à la structuration, au pilotage et à la mise en œuvre de toutes les actions psycho-sociales et éducatives dans les lycées. De plus, il met à disposition des équipes un outil d'auto-évaluation à partir d'objectifs qualité qui opérationnalisent les visées générales.

Les recommandations s'appuient sur l'expérience du passé, s'adaptent aux exigences du terrain et proposent des innovations au regard des évolutions académiques, sociétales et politiques.

La pratique psycho-sociale et éducative en milieu scolaire est prioritairement mise en œuvre à travers les cinq domaines d'activités thématiques relatifs au bien-être psycho-social, à l'apprentissage et à la réussite des jeunes :

1. Aide et conseil - accompagnement psycho-social et éducatif
2. Prévention - promotion du bien-être à l'école
3. Orientation⁵ - aide au développement des compétences transversales
4. Inclusion - participation à l'inclusion scolaire de chaque jeune
5. Équité sociale - réduction des inégalités sociales

Ces domaines thématiques correspondent aux missions des SePAS – CePAS et plus particulièrement au travail réalisé avec et pour les jeunes – les prestations directes. Ces domaines font l'objet, dans les cinq chapitres du présent rapport, d'une étude approfondie des tendances, bonnes pratiques et objectifs. Chacun des cinq domaines se décline en une série d'objectifs qualité, de niveau opérationnel, qui permettent a) d'acquérir une vue

² Loi modifiée du 13 juillet 2006 portant réorganisation du Centre de psychologie et d'orientation scolaires.

³ Le personnel du Service psycho-social et d'accompagnement scolaires comprend des psychologues, des assistants sociaux, des enseignants, des éducateurs gradués et des éducateurs. Le CePAS est référent métier pour les corps professionnels des SePAS en ce qui concerne leurs missions d'accompagnement psycho-social et éducatif exercées dans le cadre scolaire.

⁴ Loi du 25 juin 2004 portant organisation des lycées, art. 28 p.317 - http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/code/education_nationale/20190609.

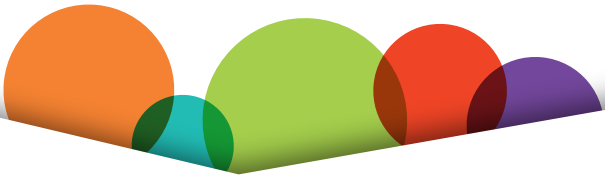
⁵ Suite aux changements législatifs récents, en l'occurrence la loi du 22 juin 2017 ayant pour objet l'organisation de la Maison de l'orientation (Code de l'Éducation nationale, version du 22 décembre 2017), la communauté scolaire toute entière est dorénavant impliquée dans l'orientation scolaire et professionnelle des élèves. Celle-ci n'est plus l'objet réservé des services spécialisés, notamment le Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires (CePAS) et les Services psycho-sociaux et d'accompagnement scolaires (SePAS). Cela permet aux services spécialisés de se recentrer sur la mission d'accompagnement psycho-social et éducatif et de la développer au sein du lycée.

d'ensemble des principales activités constitutives des domaines respectifs, et b) de réaliser un état des lieux par auto-évaluation (activités réalisées) et de déterminer les axes à développer. Les graphiques et tableaux insérés à chaque chapitre informent sur le niveau de développement de ces éléments opérationnels.

Font également partie intégrante du travail des équipes SePAS (et CePAS sous une forme adaptée) cinq domaines d'activité transversaux : ils sont au service des finalités de l'action des SePAS – CePAS : les collaborations internes et externes, la participation au développement de l'école ; la communication avec le public cible, l'administration du service, le développement qualité des pratiques psycho-sociales et éducatives. Ces domaines d'activités sont moins illustratifs du travail psycho-social et éducatif en milieu scolaire, étant donné surtout qu'ils concernent les prestations indirectes et non les prestations directes adressées aux jeunes. C'est ainsi que le choix a été fait de rendre compte de ces cinq domaines d'activités transversaux via les objectifs qualité uniquement (tableaux annexés). Ceci n'enlève rien à leur importance.

Ont contribué à ce rapport qualité global, en procédant à une auto-évaluation de la qualité de leur travail et en rédigeant un rapport qualité individuel, les collègues du Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires, désigné ci-après par le CePAS et ceux des équipes des Services psycho-sociaux et d'accompagnement scolaires, ci-après désignés par les SePAS, des lycées suivants (par ordre alphabétique) :

1. AL - Athénée de Luxembourg
2. ECG - Lycée technique École de Commerce et de Gestion
3. LAM - Lycée des Arts et Métiers - site Limpertsberg
4. LAM - Lycée des Arts et Métiers - site Dommeldange
5. LBV - Lycée Bel-Val
6. LCD - Lycée classique Diekirch
7. LJBM - Lycée Josy Bartel Mamer
8. LNB - Lycée Nic Bieber Dudelange
9. LNW - Lycée du Nord Wiltz
10. LRSL - Lycée Robert-Schuman Luxembourg
11. LTA - Lycée technique agricole
12. LTC - Lycée technique du Centre
13. LGK - Lycée Guillaume Kroll Esch/Alzette
14. LTett - Lycée technique Ettelbruck
15. LTPS - Lycée technique pour Professions de Santé
16. SLL - Sportlycée Luxembourg



Introduction

L'accompagnement psycho-social et éducatif de l'élève au lycée - une offre multiforme, accessible, complète

Les interventions des professionnels des Services psycho-sociaux et d'accompagnement scolaires (SePAS), équipes pluridisciplinaires fonctionnant dans chaque établissement de l'enseignement secondaire, ainsi que les offres du Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires (CePAS) s'inscrivent dans une indispensable complémentarité de la mission d'enseignement et de l'action éducative de l'école⁶. Le personnel psycho-social et éducatif des SePAS et du CePAS, composé de psychologues, d'assistants sociaux et d'éducateurs gradués et diplômés, accompagne et soutient le jeune dans ses questionnements et décisions aux niveaux scolaire, professionnel et personnel, dans le but de maintenir ou développer son bien-être⁸ à l'école et en général.

L'accompagnement psycho-social et éducatif dans les lycées se caractérise essentiellement par :

1. l'attention accrue portée au bien-être subjectif du jeune ;
2. l'aide au développement de comportements favorables à la santé⁹ ;
3. l'intervention en cas de mal-être psychique et de conditions socio-environnementales défavorables ;
4. la postvention en cas de crise.

Concrètement cela implique de prendre en compte la phase de l'adolescence dans laquelle se trouve l'élève au lycée et de travailler sur les dimensions émotionnelles, relationnelles, neuropsychologiques et cognitives à partir de l'identification de ses besoins¹⁰. S'intéresser à la personne signifie aussi s'intéresser aux systèmes dont elle fait partie : l'individu entretient des interactions complexes avec les différents milieux de vie (école, famille, loisirs) dans lesquels il évolue. C'est pourquoi la méthodologie psycho-sociale et éducative doit comprendre des outils permettant une analyse et une action sur trois niveaux :

1. individuel ;
2. groupe ;
3. système.

La variété et la complexité du travail psycho-social et éducatif peuvent tendre à brouiller sa lisibilité, or c'est là que réside sa richesse, par ailleurs unique en Europe : l'accompagnement psycho-social et éducatif de l'enseignement secondaire au Luxembourg offre des réponses sur mesure pour chaque jeune, pour chaque établissement. Les cinq chapitres qui suivent résument les principales tendances et évolutions de l'année scolaire 2017-2018.

Bonne lecture !

Nathalie Keipes

Directrice

Claire Russon

Attachée à la direction

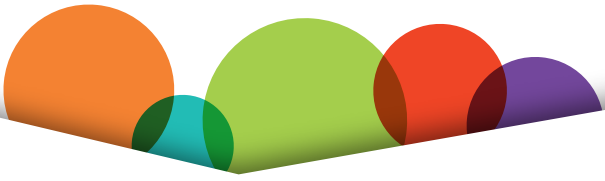
Développement qualité des pratiques psycho-sociales et éducatives

⁶ Les lycées ont pour mission de conduire l'élève à une certification reconnue, de lui permettre d'acquérir une culture générale, de le préparer à la vie active et à l'exercice de ses responsabilités de citoyen, selon la loi du 25 juin 2004. Cette même loi indique que l'élève y est aidé dans son développement personnel et son orientation scolaire et professionnelle : loi du 25 juin 2004 portant organisation de lycées, art. 2 p.308 - http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/code/education_nationale/20190609.

⁸ Pacte européen pour la santé mentale et le bien-être (2008) http://ec.europa.eu/health/ph_determinants/life_style/mental/docs/pact_fr.pdf

⁹ La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité (OMS, 1946).

¹⁰ Besoins psychologiques (cognitifs, mentaux), définis à partir de la Convention des droits de l'enfant : milieu familial stable et aimant (biologique ou famille d'accueil), accès à l'accompagnement et au soutien adéquats, accès à l'information adaptée à l'âge, respect de la vie privée et de la confidentialité, reconnaissance et respect des compétences et d'une responsabilité croissantes, opportunités d'être entendu et respecté, sentiments d'appartenance et sentiments d'identité, estime de soi et reconnaissance par autrui, développement des talents cognitifs et du potentiel créatif.



1. Les domaines d'activités

1.1. Aide et conseil - accompagnement psycho-social et éducatif

Ce domaine comprend désormais le travail de consultation individuel et familial, mais également les interventions avec des populations cibles dans une configuration de groupe ¹¹.

Le présent domaine représente le cœur des activités psycho-sociales et éducatives : il comprend l'ensemble des activités qui visent l'amélioration à court ou moyen terme d'une situation difficile dans laquelle un ou plusieurs jeunes sont impliqués. Si la mesure la plus usuelle reste l'entretien individuel avec le jeune, la pratique évolue vers une pluralité de configurations et de publics-cibles : une intervention en classe suite à un conflit, un dépistage par questionnaire du niveau de stress ou de motivation dans un groupe à risque, une entrevue avec un enseignant témoin de mobbing ou une guidance parentale sont autant d'exemple d'actes d'aide et de conseil permettant de favoriser le bien-être du jeune à l'école. Les mesures s'adressent donc non seulement au jeune, mais aussi à des groupes de pairs, aux familles, aux enseignants et aux autres professionnels du lycée. Outre les techniques d'entretien, les techniques d'observation, de bilan, de médiation et d'animation de groupe sont aussi largement pratiquées. Différents courants thérapeutiques confèrent les bases théoriques et méthodologiques à ces interventions pratiquées, selon leurs qualifications professionnelles respectives, par les professionnels des trois corps de métiers du SePAS et du CePAS : assistant social, éducateur gradué et psychologue. L'activation des ressources individuelles et du système est le grand principe commun à toutes ces mesures.

1.1.1. Tendances

Les tendances de développement des pratiques sont globalement stables : la plupart des objectifs concernant le travail clinique avec le jeune sont considérés comme acquis par toutes les équipes. Cela veut dire que les réponses données par les équipes aux questions telles que « Dans quelles conditions les personnes sont-elles accueillies ? », « Quels critères méthodologiques sont respectés en matière d'accompagnement, de conseil et d'animation de groupe ? », « Quels concepts de travail sont utilisés ? » ou encore « A quels types de demandes d'aide des réponses sont apportées ? » dénotent d'un niveau élevé de développement des pratiques.

Ce sont les aspects relatifs au recueil des données, à leur documentation, à leur partage au sein de l'équipe, ainsi qu'à leur analyse qui sont, globalement, décrits comme encore en cours de développement. L'année 2017-2018 a été marquée par une tendance inédite depuis 2007 : le travail de documentation des consultations (statistiques), de même que celui réalisé à travers la rédaction-même du rapport de développement qualité a connu une nette baisse : alors que depuis 10 ans le nombre d'équipes participant à la démarche de développement qualité des pratiques psycho-sociales et éducatives était en croissance régulière, il a reculé cette année. De nombreux collègues interrogés rapportent s'être activement engagés et attachés à la mise en place des nouvelles structures de collaboration internes au lycée, telles la Cellule d'orientation, la Commission d'inclusion scolaire de l'enseignement secondaire et la Cellule de développement scolaire. La priorité accordée à différentes tâches s'est vu modifiée, et des choix ont dû être faits, en faveur de la communauté scolaire et en défaveur de la documentation

¹¹Exemples au Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires (CePAS) : ateliers de gestion des émotions et du stress, espaces de parole, ... : <https://cepas.public.lu/fr/consultations-psycho-sociales/activites-groupe-prevention.html>

du travail. D'autres collègues étaient, également en raison du grand investissement dans la mise en place de nouveaux partenariats scolaires, insatisfaits du rendement de leurs activités et projets usuels. Ils estiment non valide de réaliser l'auto-évaluation annuelle dans ces conditions de travail si inhabituelles. L'objectif de travail central, les consultations et plus généralement l'aide aux élèves, a, selon le vécu des équipes, été mis en péril par l'importante participation au développement du lycée, répercussion directe de la mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'enseignement secondaire.

Parallèlement, les problématiques prises en charge sont décrites comme de plus en plus complexes et aiguës : jeunes confrontés à des ruptures physiques et/ou psychiques (séparation, divorce, migration, placement, hospitalisation, maladie, trauma), jeunes témoins ou victimes de violences domestiques, jeunes ou parents souffrants de maladie psychique (dépression, troubles alimentaires, anxieux, addictions). Ces situations sont, entre autres, rencontrées dans le contexte des classes Mosaik. Les équipes Mosaik et SePAS sont alors appelées à collaborer. Ces prises en charge communes sont souvent abordées comme illustratives des défis actuels de collaboration pluridisciplinaire et de prise du travail clinique. Selon les situations, le relais est entre autres assuré vers le Centre de consultations du CePAS. En effet, des problématiques plus aiguës demandent dans certains cas une prise en charge psychologique et/ou éducative extérieure au lycée. Dans ce cas de figure, le lien existant entre SePAS et CePAS facilite le relais, la collaboration et le suivi.

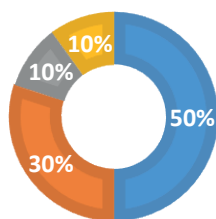
A partir des statistiques disponibles, le profil du travail de consultation ressemble à ceci :

Entre 20 et 45% de la population globale des élèves du lycée consultent au SePAS (tendance stable sur les dernières années où l'estimation était toujours un tiers des élèves vu/connu par le SePAS). Ceci correspond très globalement à 200 à 400 situations suivies par an et par lycée.

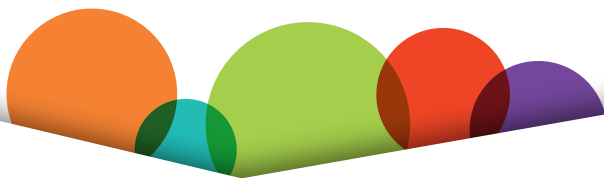
La majorité des élèves consultent pour une aide concernant des difficultés psychologiques (relationnelles ou de santé mentale - entre 30 et 80 % des demandes, selon les équipes), tandis qu'un tiers des demandes ont trait à l'orientation, 10% des demandes sont mixtes (psy/orientation) et le reste concerne principalement des aides sociales/financières, de l'information ou de l'aide aux apprentissages.

TYPES DE CONSULTATIONS DEMANDÉES

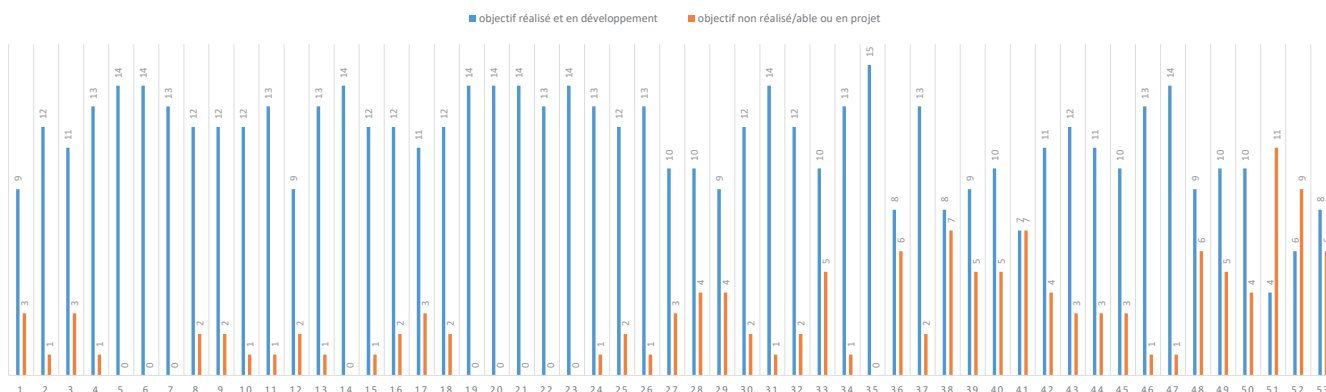
- Psychologie
- Orientation
- Psychologie et Orientation (mixte)
- Autres (social, aides financières, information, apprentissage)



Graphique sur la proportion des types de demandes de consultations adressées aux SePAS et au CePAS



AIDE ET CONSEIL - ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-SOCIAL ET ÉDUCATIF



Graphique pour les 15 équipes SePAS ayant réalisé une auto-évaluation de leurs activités : les objectifs qualité respectifs sont indiqués sur l'axe horizontal (chaque numéro correspond à l'objectif qualité avec le même numéro dans le tableau synoptique ci-dessous)

1	Application du concept consultation, tel que défini par le cadre de référence pour l'offre psycho-sociale	10	Cadre propice à relation de confiance	19	Méthode d'entretien adaptée à la dimension d'interculturalité
2	Déontologie(s) de référence	11	Accueil respectueux	20	Méthode d'entretien adaptée aux besoins particuliers
3	Définition d'objectifs prioritaires annuels	12	Situation évaluée selon les critères prédéfinis	21	Méthode d'entretien adaptée aux difficultés scolaires/comportementales
4	Approche systémique	13	Dossier par jeune	22	Méthode d'entretien adaptée aux crises (mobbing, deuil, suicide, conflit)
5	Approche basée sur apports de la psychologie et de l'éducation positive ¹²	14	Responsable du suivi/Fallmanager	23	Considération portée aux situations de précarité
6	Ressources du jeune considérées prioritairement	15	Répartition des suivis/critères prédéfinis	24	Méthodes spécifiques mobbing (pour suivi individuel et intervention en classe)
7	Participation du client	16	Relais vers autres services dès que nécessaire	25	Interventions en classe pour groupes à risque (démotivation, échec, décrochage, conflits, mobbing, ...)
8	Accès aisé aux locaux	17	« Fichier consultations » commun à l'équipe	26	Participation active de l'enseignant/collaboration systématique pour interventions en classe
9	Confidentialité des locaux	18	Méthode d'entretien adaptée sensible au genre	27	Domaine d'intervention (addictions, violence, décrochage,) choisi suite à un état des lieux/ « evidence-based »

¹² L'éducation positive est la mise en application dans le secteur de l'éducation des recherches actuellement menées en psychologie positive, dans l'objectif de faciliter le développement du bien-être.

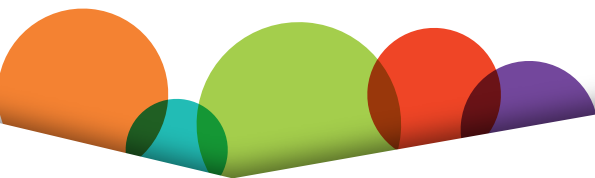
28	Choix des thématiques et mesures portés par la communauté scolaire	37	Collaboration avec la cellule d'orientation	46	Collaboration CAR
29	Autres mesures spécifiques pour groupes à risque (classes spéciales, périscolaire, ...)	38	Collaboration GAP	47	Contribution gestion de situation de crise au lycée (deuil, suicide, amok, attaque, arrestation, ...)
30	Dépistage et/ou réintégration des jeunes réalisé/s par SePAS	39	Collaboration Anti Gewalt Training	48	Vadémécum ou procédure/s élaboré/s avec les différents acteurs concernés (lycée, police, GSP, GAP...)
31	Remédiation et/ou thérapie par SePAS (individuel ou groupe)	40	Collaboration structurée et régulière avec certaines équipes (Mosaïk, Prep., IPDM, ACCU, CLIJA, redoublants,...)	49	Matériel d'information en matière de gestion de crise au lycée
32	Entièrement du processus de suivi réalisé par SePAS	41	Collaboration Trainingsraummethode	50	Procédure de signalement clarifiée entre les différents acteurs scolaires - responsabilité SePAS (AS/PSY, EG)
33	Approche systématique de dépistage (p.ex. via questionnaire) pour certains risques	42	Collaboration CePAS	51	Statistiques annuelles
34	Collaboration favorisée avec les parents	43	Collaboration autres équipes MENJE	52	Conclusions tirées des statistiques
35	Collaboration systématique avec les enseignants	44	Collaboration régulières avec équipes externes au MENJE, en particulier avec le secteur psycho-médico-social	53	Analyse concertée et ajustement des offres
36	Collaboration avec l'équipe éducative	45	Collaboration CIS		

Tableau objectifs qualité

1.1.2 Bonnes pratiques et innovations

Une équipe met en exergue la nécessité de mieux appréhender et d'entendre avec précision les types de souffrances des adolescents. Par exemple, le sentiment de solitude s'articule de différentes manières : se sentir exclu, délaissé, marginalisé, de ne pas exister ou de ne pas être reconnu par les autres, être laissé pour compte. La méthodologie du croisement des savoirs¹³ qu'ATD (All Together in Dignity) Quart Monde a mis en place sur le thème de la stigmatisation et de l'exclusion est considérée comme un modèle intéressant par certains collègues, entre autres par rapport à ce sujet de la solitude.

¹³ <https://www.atd-quartmonde.org/nos-actions/penser-agir-ensemble/croisement-des-savoirs/>



Dans l'idée d'aborder la relation parents-adolescents par le biais d'un média digital, une équipe a fait de premières expériences avec l'outil clash-back¹⁴.

Des offres spécifiques pour les classes CLIJA sont créées telles que le groupe de parole ENSEMBLE, issu de l'expérience du programme STOP&GO welcome, lequel constitue un support identificatoire pour aborder les difficultés vécues par les jeunes ayant connu la migration (généralement forcée).

Différentes méthodes de travail scientifiquement validées et efficaces sont recherchées et testées par de nombreuses équipes, en particulier pour les sujets suivants :

- Intervention en situation de crise/postvention en cas de décès inopiné : recueil des expériences faites par les SePAS en matière d'implémentation du guide pratique¹⁵ ;
- Intervention dans des situations de harcèlement et de cyberharcèlement : PIER (Projet Peer Coaching)¹⁶, KIVA¹⁷, ... ;
- Développement du partenariat avec les parents (certains SePAS confie cette tâche à un membre de l'équipe qui s'y consacre prioritairement) ;
- Aide aux élèves endeuillés dans la vie scolaire ;
- Droit à l'information des (deux) parents, suite à la loi sur l'autorité parentale conjointe¹⁸.

1.1.3 Objectifs

Comme l'année précédente, la collaboration, aussi bien en interne au SePAS, qu'avec les enseignants, le Service socio-éducatif (SSE), la direction, les commissions ou groupes de travail du lycée (Mosaik, Commission d'inclusion scolaire - CIS, Time-Out, ...), les parents ou le réseau psycho-social, est l'objectif de développement le plus fréquemment cité par les équipes avec généralement comme mesure proposée l'instauration de réunions.

D'autres objectifs de travail sont d'améliorer les conditions d'accueil (confidentialité des lieux, visibilité des offres), d'optimiser certains concepts et méthodes de travail (offrir des suivis plus longs pour éviter les interventions d'urgence, disposer de matériel d'information thématique pour les parents, veiller à ce que les projets soient complets et cohérents entre eux, évaluer les actions via des feedbacks d'élèves et d'enseignants, ...) ou encore retravailler les projets existants et s'assurer d'un lien conceptuel entre les anciens et les nouveaux projets.

¹⁴ Il s'agit ici d'une série interactive animée, réalisée par la société Interactive Situations et le Dr Xavier Pommereau, qui met en situation les moments de crise entre les adolescents et leur entourage. <http://www.clash-back.com/>

¹⁵ <http://sante.public.lu/fr/publications/g/guide-pratique-postvention-etablissements-scolaires/index.html>

¹⁶ Praxis Informations Expertise Responsabilité - Peercoaching am Bereich Medien- an Internetnutzung
Ce projet d'innovation pédagogique se fait en collaboration avec le SCRIPT, l'IFEN, le SNJ (BeeSecure) et le Kreismedienzentrum Biberach (Allemagne).

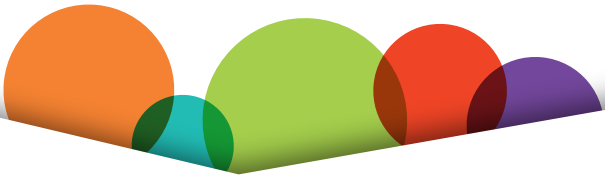
¹⁷ <http://www.kivaprogram.net/>: KiVa est un programme anti-harcèlement basé sur la recherche qui a été développé à l'Université de Turku, en Finlande.

¹⁸ La loi du 27 juin 2018 instituant le juge aux affaires familiales, portant réforme du divorce et de l'autorité parentale est entrée en vigueur le 1er novembre 2018.

En ce qui concerne la gestion de crise, le guide de pratique de postvention est apprécié par les équipes : il doit être étudié et connu non seulement des SePAS mais aussi du plus grand nombre de professionnels du lycée, et si possible adapté selon les réalités de chaque établissement. Des réflexions et actions sont donc encore à mener, afin de rendre les recommandations immédiatement réalisables, si le besoin s'en fait sentir suite à une crise.

Côté méthode, il est proposé, dans une approche respectueuse et valorisante des profils diversifiés des jeunes, de promouvoir une évaluation systémique des facteurs de protection (ressources) et des facteurs de risque dans le cadre de la réussite scolaire. Dans le même ordre d'idée, il s'agirait que les rapports psychologiques soient formulés en ces termes (ressources et risques) et soient accessibles et compréhensibles par les concernés. L'approche et l'outil GIRFEC "Get it right for every child" en est un exemple et permet de travailler le diagnostic selon une approche inclusive, intégrant les besoins, les facteurs de résilience, dans le respect des droits de l'enfant.

Enfin, des thématiques spécifiques sont relevées comme pistes de travail dans lesquelles il s'agit de s'engager : gestion de l'absentéisme, élèves redoublants, risques de drop-out pour des raisons identifiées.



1.2 Prévention - promotion du bien-être à l'école

Tout ce qui est prévention secondaire et tertiaire a été intégré au domaine **1. Aide et conseil**. La partie **2. Prévention** ne contient plus que les mesures de prévention primaire, adressée à une population large, non encore confrontée à la problématique et qui n'est - dans son ensemble - pas à risque.

Le domaine d'activité prévention s'est encore développé depuis la mise en place d'équipes pluridisciplinaires. Les thèmes abordés sont la prévention du HIV/SIDA, l'éducation sexuelle et affective, la prévention des toxicomanies, la prévention de la violence, du (cyber-) mobbing et plus récemment la prévention du décrochage scolaire, voire la prévention du suicide. La promotion de comportements sains, non-violents/de médiation, sociaux, responsables et participatifs est de plus en plus privilégiée. Le travail s'inscrit toujours plus dans le cadre de concepts de prévention globaux qui permettent d'approcher ces thèmes et les facteurs psycho-sociaux sous-jacents de manière liée et cohérente. Ces concepts considèrent aussi bien le développement de l'enfant et de l'adolescent que les réalités institutionnelles du milieu scolaire.

1.2.1 Tendances

Les activités de prévention sont de mieux en mieux structurées. Les équipes accordent une importance croissante à l'application d'un concept global, à la priorisation des objectifs selon l'état des lieux et l'avis des bénéficiaires, ainsi qu'à l'évaluation des actions. La grande majorité des équipes veillent à ce que le choix des thématiques et mesures soit porté par la communauté scolaire (Cellule de Développement scolaire - CDS, direction, et/ corps enseignant), voire qu'il soit inscrit comme un objectif prioritaire dans le plan de développement scolaire (PDS) du lycée ou même intégré dans le programme scolaire.

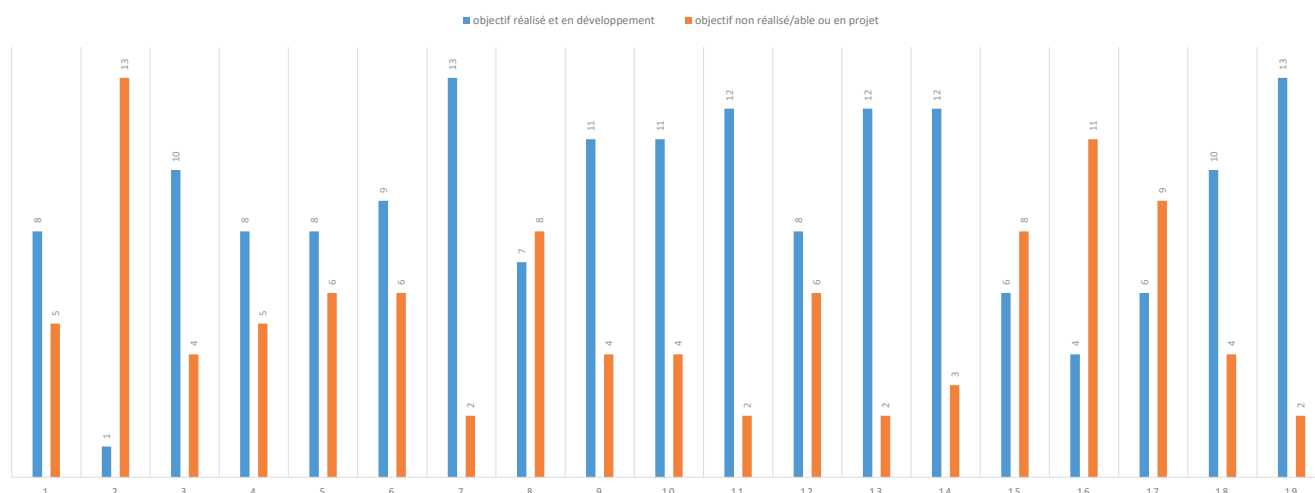
La collaboration avec les autres équipes (éducatives, pédagogiques, d'orientation, SSE, Mosaik, ...) est très largement réalisée en matière de prévention. Le souci de promouvoir des actions selon le modèle de la whole-school approach est exprimé par la moitié des SePAS, tandis que l'utilisation de programmes validés scientifiquement et l'utilisation de méthodes de gestion de projet est une réalité de travail pour une minorité d'équipes seulement.

La thématique la plus systématiquement traitée par tous les lycées est la prévention des comportements et situations à risque. La majorité des interventions et des programmes sont organisées dans le cycle inférieur. Le Planning familial, le ministère de la Santé, le Service Impuls ainsi que la Police grand-ducale sont les partenaires externes auxquels il est le plus systématiquement fait appel.

La question de la prévention du mobbing et du harcèlement/cyberharcèlement est largement traitée, car très souvent à l'origine des demandes des jeunes et des enseignants. Toutefois, un concept global et général n'a pas encore été élaboré, ni par le Centre de Ressources du CePAS, ni par le terrain. De nombreuses formations continues transmettent des techniques d'intervention en groupe et d'aide aux victimes, mais la cohérence et la complémentarité des différentes approches sont perfectibles.

Les campagnes de sensibilisation et d'information réalisées à large échelle dans tout le lycée semblent avoir moins la côte actuellement et se voient en partie remplacées par des campagnes de prévention primaire plus ciblées, au niveau de l'âge par exemple. Cela pourrait être la conséquence d'une tendance accrue à réaliser des états des lieux : or ceux-ci mettent en lumière des besoins propres à certains groupes d'élèves.

PRÉVENTION - PROMOTION DU BIEN-ÊTRE À L'ÉCOLE

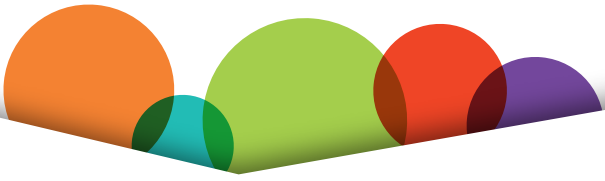


Graphique pour les 15 équipes SePAS ayant réalisé une auto-évaluation de leurs activités : les objectifs qualité respectifs sont indiqués sur l'axe horizontal (chaque numéro correspond à l'objectif qualité avec le même numéro dans le tableau synoptique ci-dessous)

1	Application du concept prévention, tel que défini par le cadre de référence pour l'offre psycho-sociale	11	Choix des thématiques et mesures portées par la communauté scolaire (CDS, direction, et/corps enseignant).
2	Utilisation du modèle KARAT	12	Objectifs de prévention primaire inclus dans le PDS (dans les objectifs ou les sous-objectifs)
3	Définition d'objectifs prioritaires annuels	13	Collaboration étroite partenaires scolaires
4	Whole school approach ¹⁹	14	Collaboration étroite partenaires sociaux
5	Domaine d'intervention prioritaires (p.ex. mode vie sains, situations à risques, EAS, vivre ensemble) choisi à la suite d'un état des lieux « fondé sur l'évidence »	15	Campagne tout public, adressée à la communauté scolaire dans son ensemble
6	Promotion de modes de vie sains (P.ex. : alimentation, sport, compétences socio-émotionnelles, médias-coups, ...)	16	Utilisation de programmes d'action validés scientifiquement
7	Prévention des comportements/situations à risque (P.ex. : Et si c'était toi, Roundabout Aids, KannabisKoffer, Extra Tour Sucht, etc.)	17	Utilisation d'une méthode de gestion de projet
8	Promotion équilibre affectif/ psycho-sexuel (p.ex. : programme EAS du Planning Familial)	18	Prise en compte des avis des bénéficiaires pour la conceptualisation et l'évaluation des actions
9	Apprentissage du vivre ensemble (P.ex. : School policy pour jeunes transgenres, peer mediation, Klasseklime, AtmosFair, Klasse fannen sech, etc...)	19	Evaluation des actions
10	Participation à des activités éducatives périscolaires		

Tableau objectifs qualité

¹⁹ Whole-school approach : il existe ici différentes approches comme p.ex. la Mind-Matters, Health Promoting Schools Framework. En général on peut dire que suite aux changements de paradigme du secteur de la santé publique dans les années 1980 (charte d'Ottawa, OMS, 1986), on s'est rendu compte du rôle que l'école peut avoir pour promouvoir la santé et plus généralement le bien-être. Pratiquer une whole-school approach implique d'adopter un point de vue systémique et de réaliser des analyses croisées, d'utiliser des méthodes participatives, et de se considérer comme une organisation apprenante (c.à.d. qui travaille par objectifs).



1.2.2 Bonnes pratiques et innovations

Pour plus de durabilité, certains lycées insèrent les activités de prévention dans les programmes curriculaires : les thématiques sont approfondies tout au long et de l'année et du cursus scolaire de l'élève, par exemple dans des cours tels les langues, les sciences naturelles, dans des cours à option et surtout pendant les heures de tutorat.

À côté des programmes déjà largement connus, comme Et si c'était toi ? ou People's Theater, des nouveautés voient le jour. Dans certains lycées, le programme Cannabiskoffer a été davantage adapté aux besoins des classes. Un groupe de travail composé de SePAS et de SSE de plusieurs lycées, du CePAS, de la Wunnengshëllef et du CePT ont créé le Cannabiskoffer 2.0. Il accorde plus de flexibilité aux intervenants dans l'élaboration du programme pour les classes. Les sujets abordés sont la connaissance du produit, la consommation et surtout les compétences d'autogestion et les compétences de gestion du risque (Lebens- und Risikokompetenzen).

Le programme Tom & Lisa, prévention primaire contre la consommation d'alcool du CePT, a d'emblée trouvé sa place dans le paysage des programmes de prévention en milieu scolaire. Le développement des compétences de gestion du risque reste l'objectif pédagogique central.

Les programmes d'action envisagés ou explorés actuellement sont : PIER²⁰ (les élèves des classes supérieures reçoivent, p.ex., une formation sur le harcèlement, ainsi que sur les aspects techniques d'intervention en classe et interviennent ensuite dans le cycle inférieur.) ; Young and Strong, en collaboration avec la Police grand-ducale. Une bonne pratique méthodologique rapportée est de désigner au sein de l'équipe du SePAS une personne référente ou responsable de la préparation et de l'évaluation des actions de prévention.

La psychologie et l'éducation positives font leur entrée sur le terrain luxembourgeois : une équipe utilise ainsi des techniques propres à développer les talents, entre autres dans le cadre d'activités de Teambuilding. Une autre équipe prévoit des activités de développement de la confiance en soi, d'orientation et de développement du projet de vie à partir de ces approches qui combinent des savoirs issus de la psychologie de la santé, des concepts médico-sociologiques (salutogenèse), des neurosciences (liens entre cognition et émotions) et qui s'intéressent aux facteurs promoteurs de la santé et du bien-être.

De son côté, le CePAS a invité les professionnels du secteur au cours de l'année 2018 à une réunion d'échange sur les différents programmes HIV/AIDS et ESA (éducation sexuelle et affective) existants. Les services suivants ont participé à cette réunion : Planning familial, HIV-Berodung Croix-Rouge, le Centre national de référence pour la promotion de la santé affective et sexuelle (CESAS), les SePAS de plusieurs lycées et le CePAS, une trentaine de personnes en tout. Un des buts était d'uniformiser les messages de prévention. Une nouvelle réunion est prévue pour 2019.

²⁰ Praxis Informatioun Expertise Responsabilitéit. Peercoaching am Beräich Medien- an Internetnotzung: ce projet d'innovation pédagogique se fait en collaboration avec le SCRIPT, l'IFEN, le SNJ (BeeSecure) et le Kreismedienzentrum Biberach (Allemagne).

1.2.3 Objectifs

Les équipes indiquent que la collaboration avec les enseignants leur apparaît comme la voie la plus prometteuse pour

- d'une part développer un concept de prévention global et cohérent pour leur lycée,
- et d'autre part, organiser des interventions régulières et intégrées.

Dans la même idée de durabilité et d'évitement des actions one-shot, les équipes visent le transfert du savoir à un plus grand nombre d'acteurs scolaires et la définition d'objectifs globaux/« parapluie » comme le bien-être à l'école. Le thème du bien-être à l'école peut ensuite être décliné de manières variées : communication non violente, responsabilité civique, compétences sociales, confiance en soi, intelligence émotionnelle, gestion des émotions, gestion du stress

Le lien avec l'orientation est également fait, surtout lorsqu'il s'agit de la méthode du portfolio. En élaborant un programme d'éducation à l'orientation et d'aide aux apprentissages sur plusieurs années, sorte de manuel pédagogique pour les enseignants et cahier de travail pour l'élève, le lycée peut se donner les moyens d'assurer que le développement des compétences transversales trouve aussi sa place dans l'éducation qu'il offre à ses élèves.

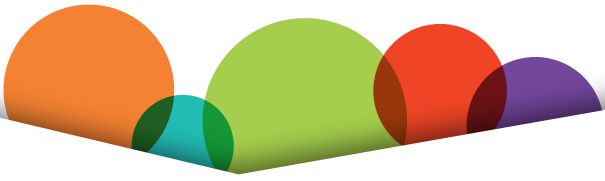
Dans ce contexte, la collaboration SePAS, Cellule d'orientation et autres acteurs scolaires est citée comme un objectif important et vers lequel les équipes tendent en cherchant par exemple à se réunir régulièrement, ou encore en utilisant plus systématiquement des plateformes digitales communes, etc.

Sur des problématiques plus quotidiennes, les équipes SePAS cherchent également à intervenir le plus possible en amont des difficultés avérées auprès notamment des élèves qui se font remarquer par de nombreuses inscriptions dans le journal de classe, des élèves ayant des difficultés de concentration. Dans ce cadre, la piste de travail envisagée et déjà pratiquée par certains est la formation des enseignants aux troubles du développement et l'élaboration d'une procédure interne inter-équipes du lycée, par exemple pour le dépistage, puis pour la prise en charge des jeunes.

Certains collègues indiquent que les nouveaux élèves, même plus âgés (classes CLIIA) devraient également bénéficier d'activités propres à développer leurs compétences d'autogestion et de gestion des risques, ainsi que de mesures favorisant le bien-être à l'école (voir chapitre 1.4 Inclusion).

Au niveau méthodologique, les équipes se donnent également de nouveaux objectifs, comme se doter d'outils de gestion de projets tels que la Projektleinwand ou mieux s'approprier la plateforme digitale edvance.

Enfin, la prise en compte de l'avis et des besoins des jeunes se veut de plus en plus systématique et rigoureuse, via entre autres des questionnaires.



1.3 Orientation - aide au développement des compétences transversales

Ce domaine d'activité a connu des débuts de restructurations nationales en 2016-2017. La responsabilité en matière d'orientation des élèves est en passe d'être répartie sur toute la communauté, la coordination au sein du lycée étant dévolue à la Cellule d'orientation (CO). Celle-ci regroupe une variété d'acteurs scolaires apportant chacun leurs compétences et regards propres. Cette nouvelle structure relève de l'autorité du directeur de l'établissement et au-delà, de celle de l'instance nationale qu'est la Maison de l'orientation. En janvier 2017 a été publié le Cadre de référence pour l'orientation scolaire et professionnelle.

1.3.1 Tendances

Autant l'année 2016-2017 fut pour de nombreuses équipes celle de la création de la Cellule d'orientation et de la construction de la démarche en orientation, autant l'année 2017-2018 est celle où les processus de travail, et en l'occurrence les pratiques collaboratives SePAS /CO se développent et se mettent en place. La communication relative à cette nouvelle structure est également intensive (site Web, dépliant, timeline des activités, documents d'information internes sur composition, procédures et permanences de la Cellule).

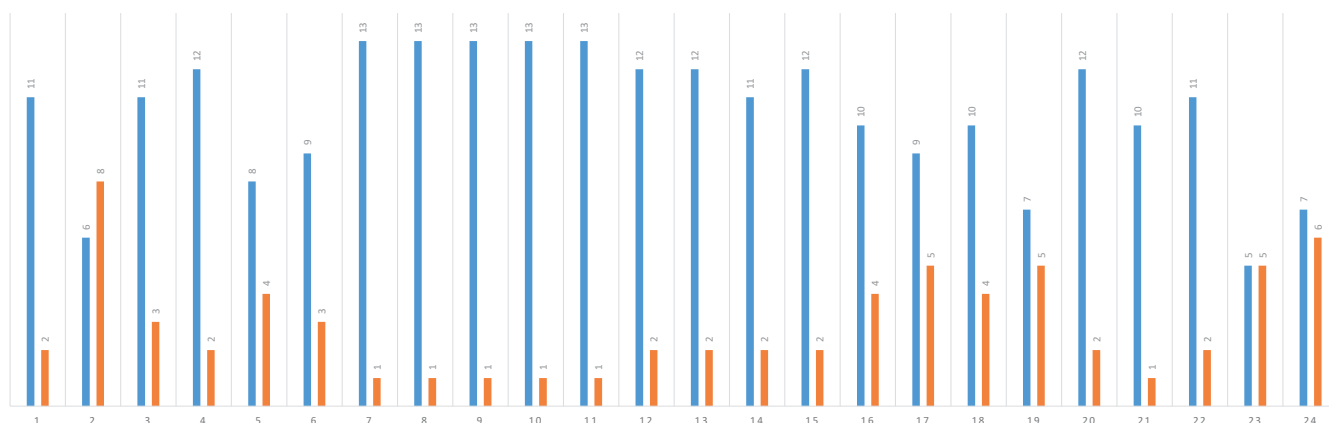
Les stages sont déclinés sous des formes variées : par exemple des stages obligatoires d'une semaine en entreprise, pendant le temps scolaire ; cette mesure s'adresse aux redoublants de 5e et vise à donner au jeune la possibilité de prendre contact avec le monde du travail, de connaître les compétences requises pour exercer un certain métier et de comparer ses représentations d'une activité professionnelle avec la réalité observée.

Une autre tendance, assez stable depuis quelques années, est l'attention portée à un programme d'action cohérent et construit sur l'ensemble du cycle inférieur. Le travail d'accompagnement individuel en orientation, et ce quel que soit l'objectif (gestion de l'information, auto-évaluation, développement des compétences personnelle et sociales, élaboration du projet de formation/professionnel, prise de décision, aide aux démarches, remédiation aux difficultés, valorisation et transfert de compétences, collaborations avec les parents d'élèves), reste le travail le plus systématiquement pratiqué par toutes les équipes SePAS. Très globalement, d'après les données disponibles, il s'agit d'un tiers des demandes de consultation aux SePAS.

Au niveau du CePAS, on remarque que l'orientation, y compris le volet de l'Information scolaire et universitaire, reste fréquent dans les demandes de consultations (28% de l'ensemble des demandes adressée au Centre, et s'y ajoutent 8% de demandes qualifiées de mixtes, c.à.d. relatives à une demande d'aide psychologique combinée à une aide en orientation). Même si l'orientation n'est plus une priorité parmi les missions allouées au Centre, cet état de fait s'explique par la présence du CePAS au sein de la Maison de l'orientation.

ORIENTATION - AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES

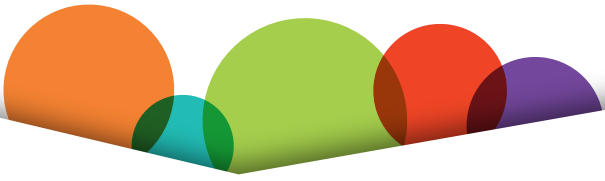
■ objectif réalisé et en développement ■ objectif non réalisé/able ou en projet



Graphique pour les 15 équipes SePAS ayant réalisé une auto-évaluation de leurs activités : les objectifs qualité respectifs sont indiqués sur l'axe horizontal (chaque numéro correspond à l'objectif qualité avec le même numéro dans le tableau synoptique ci-dessous)

1	Application du concept orientation, tel que défini par les cadres de référence 1. pour l'orientation scolaire et professionnelle et 2. pour l'offre psycho-sociale.	9	Accomp. indiv. - aide à s'autoévaluer	17	Processus d'orientation documentée par l'élève (p.ex : portfolio).
2	Interventions tout au long du cycle inférieur	10	Accomp. indiv. - aide au développement des compétences personnelles et sociales	18	Collaborations externes pour l'éducation en orientation (travail sur les compétences)
3	Interventions tout au long de la scolarité	11	Accomp. indiv. - aide à l'élaboration du projet personnel/ de formation/ professionnel	19	Prise en compte de l'avis des bénéficiaires pour définir programmes et mesures
4	Collaborations interdisciplinaires autour de l'élève	12	12 Accomp. indiv - aide à la prise de décisions	20	SePAS participe à la création/travaux cellule d'orientation du lycée
5	Examen de la cohérence des différentes interventions	13	Accomp. indiv. - aide aux démarches	21	Pratique du conseil est fondé sur réf. théoriques et sources d'information valides.
6	Mesures d'information complétées par des mesures de développement de compétences transversales	14	Accomp. indiv.- remédiations aux difficultés	22	Pratique du conseil fait usage de tests valides et de techniques maîtrisées (p.ex. techniques d'entretien).
7	Accompagnement individuel réalisé par SePAS	15	Accomp. indiv. -aide à la valoriser des compétences (CV, entretien)	23	Évaluation des processus-clé
8	Accomp. indiv. - aider à gérer l'information	16	Accomp. indiv. - transfert de compétences (stages, ré-orientation, ...)	24	Évaluation des résultats d'activités

Tableau objectifs qualité



1.3.2 Bonnes pratiques et innovations

L'idée du portfolio d'orientation revient régulièrement : elle permettrait au jeune de rassembler et de documenter, sur le moyen et long terme, des éléments qui concourent à le faire avancer sur son chemin d'orientation. Cette mesure est ambitieuse, entre autres parce qu'elle présuppose une concertation étroite des acteurs. Certaines équipes visent donc, dans un premier temps, la collaboration entre responsables (régent, autres professeurs, référents SePAS /CO) d'une seule année d'étude, en l'occurrence la 5e de l'enseignement secondaire général, voire la 4e de l'enseignement secondaire classique.

En lien avec le projet de portfolio (ou d'autres projets similaires comme Meng Stärkten- Meng Zukunft) qui signe la volonté d'un programme complet sur le cycle inférieur, l'intégration de cours ou de modules fixes dans les programmes des classes de 7e, 6e, 5e se déploie (ex. : OPORI²¹, VIPRO²², ...).

Outre le public cible prioritaire qu'est le cycle inférieur, certaines équipes priorisent également d'autres classes comme les CLIIJA, les classes de 4e, des classes redoublantes ou certaines classes du cycle supérieur (avec un membre de l'équipe qui s'y consacre exclusivement par exemple). Ces actions sont parfois combinées avec des mesures de dépistage et de prévention du décrochage.

Afin de développer les compétences sociales et en complémentarité avec l'offre de stages, une équipe a développé le projet « Cent-Buttek », qui donne aux jeunes l'occasion de s'engager dans un projet à vocation sociale, leur fournit un premier contact avec le monde professionnel et les amène à réfléchir sur le rôle qu'ils peuvent tenir dans la vie active.

Certains lycées consacrent des journées pédagogiques au défi posé par une collaboration plus intensive et régulière entre les membres de la CO et les régents.

Comme pour les activités de prévention, le concept de la whole-school approach est mis en avant et défendu afin de promouvoir une approche durable, véritablement ancrée dans la politique de développement scolaire. Certaines équipes se réfèrent au programme existant de longue date et conçu sur mesure pour le Luxembourg (en français et en allemand), à savoir l'Éducation des choix. Ce programme étalé sur trois ans s'appuie sur un concept issu d'études et de pratiques canadiennes et françaises qui considèrent que « s'orienter aujourd'hui, ce n'est pas choisir un métier une fois pour toutes, c'est plutôt construire progressivement un itinéraire. Les jeunes et leurs parents doivent apprendre à vivre avec l'incertitude et à tenir compte de l'imprévisible.

Orienter aujourd'hui, c'est aider les jeunes à se poser les bonnes questions. C'est introduire du long terme dans une vision souvent à court terme. C'est apprendre à rebondir ».

Dans le contexte d'une meilleure communication entre les différents acteurs qui travaillent avec un même jeune au sein d'un lycée (SePAS, SSE et CO), certaines équipes veulent élaborer une plateforme d'échange électronique pour documenter les différents entretiens d'orientation, une copie de cette documentation pouvant être remise aux élèves et parents d'élèves concernés. Dans certains lycées, le projet d'établissement est entièrement consacré à l'orientation et fait d'autant plus largement appel aux ressources des SePAS.

²¹ <http://www.ltett.lu/administration/opori-berufssorientierung>

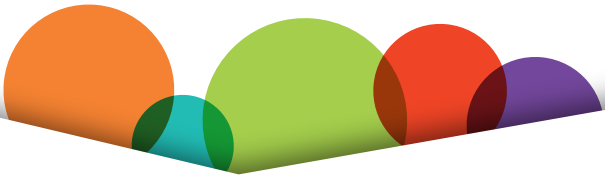
²² VIPRO est un cours offert, entre autres, en première année de formation professionnelle et qui s'intitule Vie professionnelle.

1.3.3 Objectifs

Outre l'implémentation de toutes les bonnes pratiques citées plus avant, des objectifs plus spécifiques concernent l'orientation des élèves en difficultés et a priori moins armés face aux exigences du système. L'on pense ici aux élèves des classes CLIJA, qui, sortis de l'obligation scolaire, peuvent avoir particulièrement du mal à trouver une formation et/ou un lycée leur permettant de poursuivre leur scolarisation. Leur situation est particulièrement problématique lorsque leurs conditions de vie dépendent de leur statut d'élève.

Les élèves qui demandent une fiche de départ sont également des jeunes qui sont en risque de tomber à travers les mailles du filet et de perdre le contact avec les institutions scolaires et par là-même perdre l'accès aux aides psycho-sociales.

À un niveau plus méthodologique, la complexité des processus et des ressources en orientation amène certaines équipes à professionnaliser leurs compétences et outils en matière de gestion de projet. L'outil edvance est cité dans ce contexte.



1.4 Inclusion - participation à l'inclusion de chaque jeune

Les objectifs décrits l'année dernière dans le domaine provisoire **Précarité et autres défis sociétaux** se distribuent maintenant entre le domaine **4. Inclusion** et le domaine **5. Équité sociale** (chapitre suivant).

Inclusion est compris ici comme la volonté des professionnels de faire valoir le droit de chaque enfant ou adolescent de bénéficier du soutien nécessaire à la poursuite de son enseignement secondaire, ainsi que d'avoir sa place dans la communauté scolaire.

1.4.1 Tendances

On observe ces dernières années une croissance constante du travail avec les enfants de familles demandeuses de protection internationale et les autres jeunes et familles nouvellement arrivés dans le pays, souvent après un long parcours migratoire. Les aides et offres spécifiques à l'attention de ces jeunes se structurent et se systématisent : toutes les équipes en proposent aujourd'hui. Dans ce contexte, la collaboration avec des services externes (SECAM, CePAS, OLAI, ...) est particulièrement importante.

Les mesures et procédures prononcées par la Commission des aménagements raisonnables (CAR) sont bien connues, rôdées et pratiquées par presque tous les lycées. Cette année a été marquée surtout par la mise place de la Commission d'inclusion scolaire de l'enseignement secondaire (CIS) au sein du lycée. La CIS a vocation à renforcer les mesures de dépistage et d'accompagnement des élèves à besoins spécifiques. Comme les années précédentes, toutes les équipes SePAS sont engagées dans la prise en charge des élèves à besoins spécifiques (EBS), à travers :

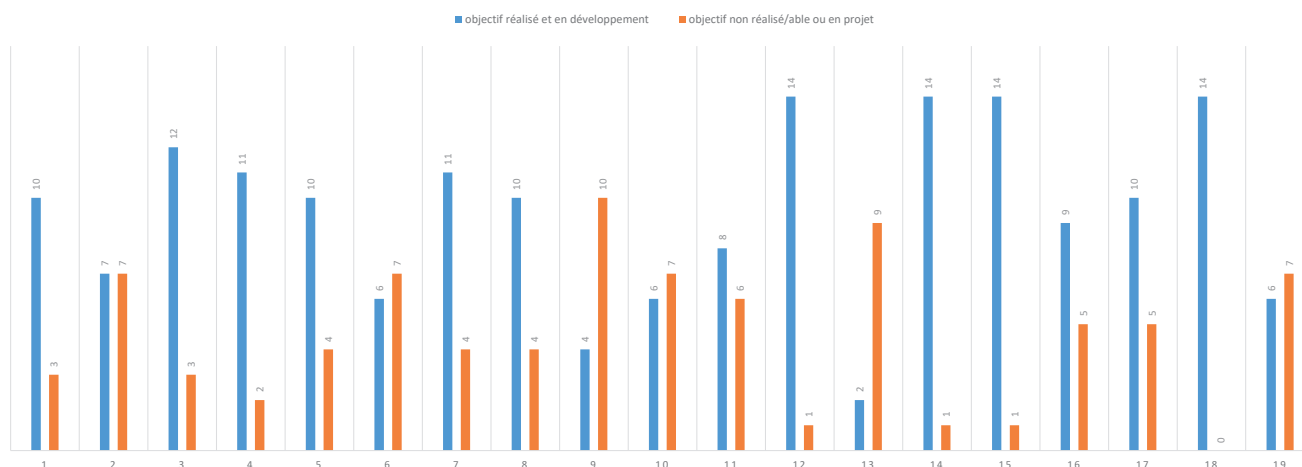
- L'initiation et l'application de mesures CAR ;
- La recherche commune de solutions, via les commissions compétentes si requis (CNI²³, CAR, CIS) ;
- L'accompagnement des EBS (élèves à besoins spécifiques) ;
- L'accompagnement des porteurs de handicap ou d'un problème de santé grave.

La majorité des équipes collaborent régulièrement avec les services médicaux, paramédicaux et sociaux spécialisés, dont en particulier le Service de médecine scolaire du ministère de la Santé. Mais seul un tiers des équipes répondantes promeuvent activement l'accueil et le suivi des élèves avec un ou des problèmes de santé (PAI – plan d'accueil individualisé), par exemple en assurant une coordination suivie des mesures de mise en application du PAI.

C'est une minorité des équipes SePAS (environ un tiers des 15 citées dans le présent rapport) qui disent réaliser des actions spécifiques à l'attention des jeunes appartenant à une minorité : ceux qui ont été déboutés d'une demande de protection internationales (DPI déboutés), des jeunes gay, lesbiens, bi, trans ou intersex (LGBTI) ou des jeunes à haut potentiel.

²³ Commission nationale d'inclusion

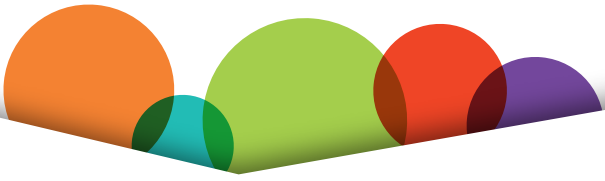
INCLUSION



Graphique pour les 15 équipes SePAS ayant réalisé une auto-évaluation de leurs activités : les objectifs qualité respectifs sont indiqués sur l'axe horizontal (chaque numéro correspond à l'objectif qualité avec le même numéro dans le tableau synoptique ci-dessous)

1	Application du concept d'inclusion, tel que défini par le cadre de référence pour l'offre psycho-sociale et relatif aux droits de l'enfant	11	Collaboration avec le CePAS et/ou l'asbl Intersex & Transgender
2	Définition d'objectifs prioritaires annuels	12	Accompagnement des porteurs de handicap, d'un problème de santé grave, ou ayant un besoin éducatif particulier/spécifique
3	Accueil et soutien au jeune récemment arrivé dans le pays (nouveaux-arrivants, DPI, ...), en particulier si mineur non accompagné	13	Collaboration avec les Centres de compétences du MENJE
4	Démarches administratives pour ces jeunes (autorisation du MAE excursion scolaire, frais de voyage OLAI, ...)	14	Participation à l'initiation et à l'application des mesures pour enfant à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques
5	Intégration sociale et scolaire de BPI	15	Recherche commune de solutions, via commissions compétentes si requis (CNI – ancienne CMPPN, CAR, CIS)
6	Promotion d'une clarification des critères de maintien scolaire des DPI déboutés	16	Continuité dans le traitement sanitaire et médical des élèves en collaboration avec les services de la médecine scolaire
7	Promotion d'une culture scolaire valorisant le vivre ensemble dans la diversité	17	Promotion d'un accueil et suivi des élèves avec problèmes de santé (PAI)
8	Accompagnement situation de maternité en vue de la poursuite de la scolarité	18	Collaboration avec services médicaux, paramédicaux et sociaux spécialisés
9	Veiller à l'existence d'offres inclusives pour jeunes à haut potentiel/précores	19	Information publique sur situation des élèves au lycée (besoins, vécus, dispositifs en place et manquants)
10	Veiller à l'existence d'offres inclusives pour jeunes LGBTI		

Tableau objectifs qualité



1.4.2 Bonnes pratiques et innovations

Les bonnes pratiques consistent essentiellement en la mise en place de nouvelles structures pour les élèves à besoins spécifiques (EBS) dans un contexte scolaire où l'expertise et les procédures sont en cours de développement. Les membres SePAS se sont échangés, consultés, ont recherché des modèles d'action préexistants à l'étranger, créé de la documentation, informé et/ou formé les équipes pédagogiques, soutenus en cela, autant que possible, par l'équipe du CePAS.

Par-delà ce travail institutionnel, les SePAS et le CePAS ont bien entendu continué à assurer l'accompagnement des familles.

Certaines équipes proposent un appui régulier pour les élèves de la classe d'accueil avec un médiateur inter-culturel du SECAM.

Une autre équipe promeut une culture scolaire valorisant la diversité : cela prend la forme d'une fête scolaire interculturelle et intergénérationnelle « YOU, ME, WE », incluant des réfugiés, des sans - abris, etc.

Les équipes SePAS qui considèrent leur action en direction des jeunes DPI et BPI²⁴ efficaces, attribuent cet état de fait aussi à un véritable soutien et une bonne collaboration avec leur direction.

1.4.3 Objectifs

Sachant que ce domaine d'activité est récent, du moins sous sa forme actuelle, de multiples objectifs et champs d'action sont envisagés par les équipes :

Concernant les élèves à besoins spécifiques

- Développer la collaboration avec les Centres de compétences ;
- Impliquer les enseignants dans le repérage des élèves CAR/CIS (via des séances d'information et de formation) ;
- Effectuer un suivi plus intensif et faire émerger plus de possibilités de progression pour les élèves à besoins particuliers²⁵ ;
- Définir mieux les tâches, fonctionnement et procédures de la CIS au sein du lycée ;
- Mettre en place une équipe pour soutenir les élèves à besoins spécifiques des classes de 7^e P ;
- Rédiger les aménagements raisonnables décidés par la CAR de manière plus précise selon les besoins de l'élève dans un plan de formation individualisé ;
- Suivre l'application des aménagements raisonnables, afin de recevoir un retour de l'élève, des parents et des enseignants sur leurs effets dans la réussite de l'élève ;

²⁴demandeurs de protection internationale et bénéficiaires de protection internationale

²⁵On considère comme élève à besoins éducatifs particuliers celui qui est capable de suivre le programme scolaire normal, mais qui rencontre des obstacles dans les conditions habituelles d'évaluation en raison d'une déficience. Celle-ci peut être visuelle, motrice, auditive ou organique, liée à un trouble spécifique du langage, un trouble autistique, une maladie permanente ou de longue durée.

- Tester et choisir les logiciels d'aide à la lecture, à l'écriture et au calcul- remédiation dys : échanger à leur sujet en vue d'une diffusion à large échelle dans les lycées ;
- Réfléchir à l'information et à la communication que le lycée décide de transmettre aux parents et aux élèves au sujet de leur droit d'effectuer une demande CAR ou une demande CIS ;
- Améliorer le transfert des dossier CIS de l'enseignement fondamental vers l'enseignement secondaire: insérer une remarque dans la fiche d'inscription de chaque élève nouvellement inscrit ;
- Communiquer lors des réunions de parents que le SePAS soutient l'inclusion scolaire de tous les élèves, en particulier des élèves à besoins spécifiques ;
- Indiquer (dans la lettre d'invitation) aux parents quel est l'intérêt de la présence d'un psychologue à la réunion de concertation parents-titulaire-régent pour les élèves de cycle 3.2 rejoignant directement la voie de préparation ;
- Soutenir les échanges avec la classe de cohabitation.

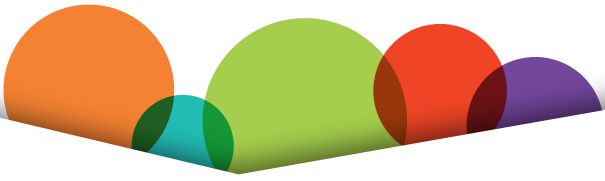
Concernant les élèves nouveaux arrivants

- Développer encore l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants dans la vie scolaire : séances de médiation interculturelle en collaboration avec le SECAM, les médiateurs interculturels et des services externes ; participation des nouveaux élèves à l'aide au devoir ; entretien individuel avec chaque élève, leur régent et un médiateur interculturel ;
- Promouvoir une clarification des critères de maintien scolaire des DPI déboutés pendant l'année scolaire ;
- Intégrer davantage les élèves dans les activités du SePAS.

Concernant les élèves à haut potentiel

- Développer les offres pour élèves à haut potentiel.

Plus généralement, il est jugé important, dans une approche respectueuse et valorisante des profils diversifiés des jeunes, de promouvoir une évaluation systémique des facteurs de protection (ressources) et des facteurs de risque dans le cadre de la réussite scolaire. Dans le même ordre d'idée, il s'agirait que les rapports psychologiques soient formulés en ces termes (ressources et risques) et soient accessibles et compréhensibles par les concernés. L'approche et l'outil GIRFEC "Get it right for every child" en est un exemple et permet de travailler le diagnostic selon une approche inclusive, intégrant les besoins, les facteurs de résilience, dans le respect des droits de l'enfant.



1.5 Équité sociale - réduction des inégalités sociales

Les objectifs décrits l'année dernière dans le domaine **Précarité et autres défis sociétaux** ont été distribués entre les domaines **1.4 Inclusion** et **1.5 Équité sociale**.

L'accès à l'aide sociale et l'accès au logement sont des facteurs clés pour la réduction des inégalités parmi les élèves de l'enseignement secondaire.

Un certain nombre de jeunes ne résident pas au domicile familial et nécessitent un logement dans une structure d'hébergement. D'autres atteignent l'âge adulte au cours de leur scolarité et ont besoin d'être accompagnés pour apprendre à vivre de façon indépendante. D'autres encore sont obligés de quitter le domicile familial pour raison de détresse psycho-sociale. Ils sont soutenus par la subvention mensuelle appelée « du maintien scolaire » (SMS). Le SePAS soutient tous ces jeunes dans la gestion de leurs défis.

Avec l'entrée en vigueur de la loi sur la Maison de l'orientation du 22 juin 2017, les subventions annuelles pour ménage à faible revenu (SMFR) et les subventions mensuelles pour le maintien scolaire à destination de l'élève adulte en détresse psycho-sociale sont accordées aux élèves fréquentant l'enseignement luxembourgeois. Depuis la rentrée scolaire 2017/2018, les subventions remplacent et donnent une base légale aux subsides octroyés par le ministère de l'Éducation nationale de longue date.

La loi confère au demandeur un droit conditionnel et implique un traitement précis par les SePAS et par le CePAS. À côté de ces exigences nouvelles, le nombre des demandes pour les deux types de subventions (ménage à faible revenu et maintien scolaire) a augmenté en raison de la hausse et de l'indexation des seuils de revenus des ménages demandeurs.

Certains élèves adultes qui vivent seuls et qui terminent l'enseignement secondaire luxembourgeois pour poursuivre des études à l'étranger doivent, à défaut de domicile ou famille qui les accueille au Luxembourg, disposer d'une adresse de référence au pays sans laquelle aucune bourse ne peut leur être accordée. Ainsi les professionnels des SePAS recherchent ensemble avec l'élève des solutions individuelles souvent longues et pénibles.

1.5.1 Tendances

Les activités et tâches relatives à l'attribution des aides financières ont été soumises, au cours des dernières années à des procédures légales rigides qui imposent des délais, un contrôle strict et une transmission d'informations documentée. Malgré ces changements, et bien que le nombre des demandeurs soit en hausse, chaque équipe SePAS réalise ce travail avec une grande efficacité.

La gestion des dossiers relatifs à ces aides est dans la plupart des équipes effectuée par l'assistant/e social/e du SePAS. En cas de vacance de poste d'assistant(e) social(e), le Service doit assurer avec ses autres professionnels l'information, la distribution, la réception et le traitement des dossiers de demande de subvention pour ménage à faible revenu.

Avec la réforme, le nombre des dossiers accordés a augmenté de 4882 en 2016/2017 à 6651 en 2017/2018. Il s'agit de 1769 dossiers supplémentaires (+36%), traités par le même nombre de professionnels. Le nombre de dossiers diffère fortement par établissement scolaire - signe d'une grande diversité de la composition socio-économique des élèves d'un établissement scolaire à l'autre.

Quant aux subventions du maintien scolaire (SMS), leur nombre a progressé de 167 en 2016/2017 à 255 en 2017/2018. En l'espace d'une année, le nombre des SMS a augmenté de 52%.

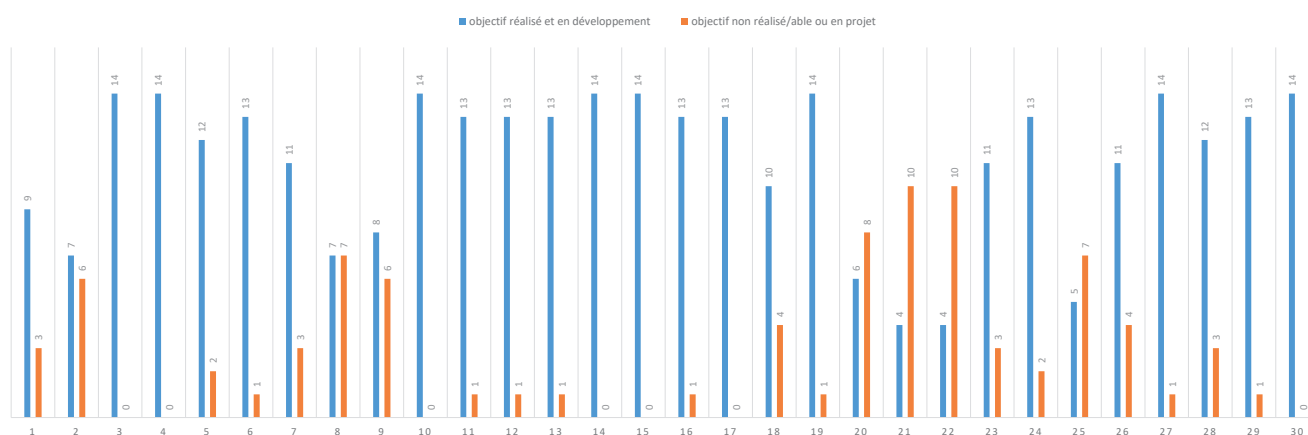
La forte augmentation est essentiellement due aux élèves demandeurs de protection internationale arrivés seuls au pays et qui ont reçu le bénéfice de la protection internationale avec l'accès aux prestations sociales de l'État.

Les autres mesures sociales soutenant les élèves dans leur scolarité secondaire sont : l'accès au restaurant scolaire à prix préférentiel, l'aide pour couvrir les frais de voyage scolaire, les activités périscolaires et l'achat de matériel scolaire spécial.

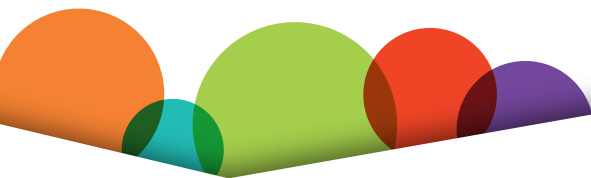
Une certaine inégalité semble persister entre les établissements scolaires dans la mesure où quelques Services disposent d'un budget limité pour de menues dépenses urgentes au profit d'un élève nécessiteux et d'autres pas.

Les autres prestations sociales offertes par toutes les équipes SePAS sont l'aide aux démarches pour parents/familles en situation de précarité, l'introduction des demandes de logements sociaux, l'entretien d'aide, l'aide et le conseil aux démarches autonomes du jeune adulte (prestations familiales, protection internationale, conseil juridique, secours financiers ...).

EQUITÉ SOCIALE - RÉDUCTION DES INÉGALITÉS SOCIALES



Graphique pour les 15 équipes SePAS ayant réalisé une auto-évaluation de leurs activités : les objectifs qualité respectifs sont indiqués sur l'axe horizontal (chaque numéro correspond à l'objectif qualité avec le même numéro dans le tableau synoptique ci-dessous)



1	Application du concept d'équité sociale, tel que défini par le cadre de référence pour l'offre psycho-sociale (droits de l'enfant)	10	Mesure sociale : frais de repas 0 Euro/1 Euro. Inscriptions et réponse aux élèves en fonction de l'indice social ou du statut
2	Définition d'objectifs prioritaires annuels	11	Aide pour frais de repas - mise à jour régulière de la liste (toutes les 6 semaines)
3	Information sur les subventions existantes, diffusée à tous les élèves du lycée	12	Gestion des dossiers pour les subventions du maintien scolaire
4	Lettre aux parents sur les subventions existantes, rédigée en plusieurs langues	13	Suivi des bénéficiaires des subventions du maintien scolaire
5	Information sur les subventions existantes, transmise lors de la réunion de parents en début d'année	14	Gestion des dossiers d'attribution des subventions pour ménages à faible revenu
6	Information sur les subventions existantes, transmise au régent	15	Aide aux démarches pour parents/familles en situation de précarité
7	Communication ciblée aux élèves issus de familles à faible revenu sur les droits et critères d'attribution des subventions scolaires.	16	Création d'un budget « voyage et matériel scolaire » et définition des critères d'octroi
8	Approche commune (SePAS + communauté scolaire) de détection précoce des élèves en risque de précarité ou en précarité	17	Attribution des aides financières « voyage et matériel scolaire »
9	Recherche de solutions pour soutien matériel complémentaire aux aides officielles pour élèves DPI	18	Introduction de demandes de logements sociaux

Tableau objectifs qualité

1.5.2 Bonnes pratiques et innovations

Toutes les équipes cherchent à atteindre les élèves pouvant nécessiter une aide financière et se donnent tous les moyens de communication possibles : elles informent sur les subventions existantes en diffusant l'information à tous les élèves du lycée et/ou en rédigeant une lettre aux parents en plusieurs langues, et/ou en transmettant l'information lors de la réunion de parents en début d'année et/ou en transmettant l'information au régent ou encore par affichage.

Une attention particulière est donnée aux élèves en situation précaire. Une partie des élèves n'est pas en mesure de payer le tarif même réduit de 1,60€ pour le restaurant scolaire. Via un fonds de solidarité interne au lycée, le SePAS soutient ces élèves afin qu'ils aient accès à un repas chaud et équilibré. Ces fonds de solidarité ou budgets sociaux internes sont fréquemment utilisés, également pour les voyages et le matériel scolaire.

Tous les établissements scolaires ne mettent pas un tel fonds à disposition. Le SePAS est alors contraint de chercher d'autres moyens externes, souvent aléatoires et lourds à gérer. La bonne pratique d'un tel fond pourrait être généralisée.

De nombreuses équipes mentionnent comme point fort de leur travail un soutien important du/de la collègue en charge des aides sociales par l'ensemble de l'équipe SePAS et par le secrétariat du lycée : préparation du courrier, vérification des inscriptions des élèves au sein du lycée, encodage des élèves ayant droit au SMFR, ...

Le travail en réseau externe (le groupe d'assistants sociaux SePAS et CePAS) et les supervisions sont également cités comme un avantage pour réaliser un travail de qualité.

Enfin, certaines équipes organisent des permanences pendant les récréations pour la remise des demandes de subventions.

1.5.3 Objectifs

Les SePAS assurent une transmission de l'information sur les subventions du ministère de l'Éducation nationale par les moyens les plus diversifiés et complémentaires possibles : affichage dans le bâtiment de l'école, information en classe via SePAS et/ou régent, courrier ou information orale adressés par l'école aux parents, ou encore distribution de dépliants aux élèves.

Un travail de sensibilisation reste nécessaire pour que l'ensemble du corps enseignant réagisse avec l'attention nécessaire et encourage l'élève dans le besoin à demander l'aide du SePAS.

Certains lycées qui fonctionnent sur différents sites géographiques (annexes), se sont fixés comme objectif d'optimiser le stockage des dossiers d'aides financières. D'autres cherchent à parfaire la gestion du temps, sachant que le travail dont il est question au niveau des subventions est soumis à des délais stricts, mais prévisibles.

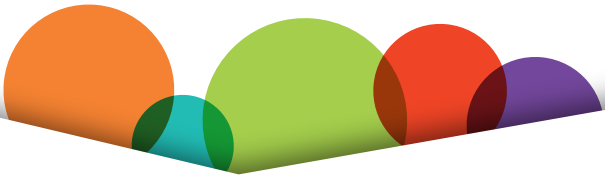
La question des budgets sociaux ou fonds internes gérés par les SePAS ou la direction du lycée revient régulièrement comme point à clarifier, sachant que le grand avantage du système ad hoc et hétérogène au niveau national permet néanmoins d'agir rapidement et de manière flexible et peu administrative. Tous les établissements devraient disposer d'un tel outil pour couvrir de menues dépenses des élèves dans le besoin.

Au niveau méthodologique, le système est bien rôdé. Néanmoins deux avancées sont encore envisageables : rédiger des dépliants d'information pour élèves et familles sur l'octroi des différentes aides, sans jargon administratif, qui préciseraient les critères d'attribution des différentes aides (sécurité sociale, Revis, aides au logement, ...) et les procédures à suivre.

Plus ambitieuse est l'idée poursuivie par le CePAS depuis longtemps de mettre à disposition des équipes un logiciel facilitant le traitement des dossiers de subvention.

Plus politique est l'objectif de certains SePAS de développer des actions de lobbying en matière de logement des jeunes. En effet, malgré les efforts récents de création de logements pour jeunes, la demande en hausse dépasse de loin l'offre.

À remarquer que le CePAS participe à un groupe de travail interministériel et transmet, chiffres à l'appui, les doléances des SePAS.



2. Conclusion

Une année de changements

Le bien-être du jeune est au cœur de la politique éducative du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, que ce soit dans le cadre de l'éducation formelle ou non formelle.

Afin de soutenir davantage ce bien-être, l'action psycho-sociale et éducative telle que pratiquée par CePAS et SePAS et l'éducation non-formelle (activités périscolaires et participation des jeunes) confiée aux Services socio-éducatifs des lycées (SSE), ont été amenées à se rapprocher au cours de l'année 2017-2018.

Dans ce contexte, le CePAS et le Service de la jeunesse ont rédigé le Cadre de référence commun pour l'accompagnement psycho-social et l'offre périscolaire dans les lycées (publié en octobre 2018) ²⁶.

Sur le terrain, temps et énergie ont été consacrés à la mise en place des nouvelles structures internes à chaque lycée : le SSE lorsqu'il n'existait pas déjà, la Cellule d'orientation, la Commission d'inclusion scolaire et la Cellule de développement scolaire. Les ressources humaines des SePAS ont été fortement sollicitées, ce qui explique que les priorités de travail ont été réajustées. L'objectif partagé reste celui d'amener une constante dans l'organisation et le rythme de travail, c'est-à-dire par exemple de développer le potentiel de documentation, entre autres via la rédaction annuelle d'un rapport de développement qualité.

Concernant les cinq domaines d'activités thématiques, certains éléments méritent d'être retenus.

Dans le domaine **aide et conseil**, on retiendra un nombre croissant de jeunes présentant des problématiques complexes et aiguës et une prédominance des difficultés relationnelles et de santé dans les sujets abordés en consultation. Les équipes ont appris à mieux prendre en compte les publics vulnérables (élèves à besoins spécifiques et élèves migrants).

La **prévention** bénéficie de l'acceptation grandissante de la nécessité de concepts globaux élaborés à partir des réalités des élèves de chaque établissement. De même la whole-school approach, la psychologie et l'éducation positives ont fait leur chemin. Le mobbing demeure un sujet de préoccupation des élèves et dès lors aussi des professionnels : cependant les différentes initiatives gagneraient à s'inscrire dans une approche structurée et cohérente.

En raison de la mise en route des démarches d'orientation et des Cellules d'orientation, le champ d'activité **orientation** des SePAS s'est trouvé quelque peu modifié cette année. Cela dit, le travail d'accompagnement individuel en orientation demeure une constante et l'intégration de l'orientation dans les programmes des classes ou le recours au portfolio s'étendent.

²⁶ <http://www.men.public.lu/catalogue-publications/politique-jeunesse/info-generales-offre/181004-cadre-lycees/fr.pdf>

Du côté de l'**inclusion**, 2017-2018 fut marquée par la mise en place des Commissions d'inclusion scolaire. Les SePAS et le CePAS prévoient d'augmenter les efforts de concertation entre professionnels, l'accompagnement des familles lors des différentes démarches et prises en charges et la coopération avec les nouveaux Centres de compétences en psychopédagogie spécialisée.

Quant à l'**équité sociale**, elle se caractérise par l'efficacité de la gestion des aides financières en dépit de la lourdeur administrative et de la faible digitalisation des processus de travail. Il apparaît par ailleurs souhaitable d'étendre à tous les lycées l'octroi au SePAS d'un budget social interne du lycée afin d'intervenir rapidement et de manière flexible en faveur des élèves nécessiteux.

Les domaines d'activités dans lesquels un très grand nombre d'objectifs de développement qualité ont été réalisés sont -dans un ordre décroissant, mais de niveau très similaire- : équité sociale, aide et conseil et orientation. Ce sont d'ailleurs les plus anciens domaines d'action des équipes SePAS, alors SPOS. Dans pratiquement tous les domaines, les pratiques collaboratives internes et externes au lycée sont jugées essentielles et pour cette raison appelées à se renforcer.

3. Annexe - Tableaux objectifs qualité pour les cinq domaines d'activités transversaux

Les objectifs qualité pour les cinq domaines d'activités transversaux listés sont de niveau opérationnel et permettent dans un premier temps d'acquérir une vue d'ensemble des principales activités constitutives des domaines respectifs, dans un deuxième temps de réaliser un état des lieux par auto-évaluation (activités réalisées) et enfin de déterminer les axes qui sont à développer.

3.1 Collaborations internes et externes

1	Application du concept de collaboration, tel que défini par le cadre de référence pour l'offre psycho-sociale (collaboration comme objet de travail clinique)	11	Offre de suivis complétée par collaborations externes (détail : domaines d'activité 1 Aide et conseil, 4 Inclusion et 5 Equité sociale)
2	Au moins 3 bilans/concertations par an avec direction lycée	12	Offre de projets complétée par collaborations externes (détail : domaines d'activité 2 Prévention et 3 Orientation)
3	Mise en application du cadre de référence pour l'offre psycho-sociale et priorités SePAS négociées avec direction et approuvées par tous	13	Partenariats extérieurs pro-activement entretenus
4	Réunion de rentrée avec directions lycée et CePAS	14	Collaborations évaluées annuellement (concept, processus, ressources, efficacité)
5	Concertations formelles régulières avec enseignants	15	15 Modalités des collaborations fixées par écrit
6	Présence aux conseils de classe trimestriels/semestriels	16	Contacts, références, BP, auto-évaluations transmis au Centre de Ressources (CdR) du CePAS pour diffusion
7	Présence aux conseils de classe en matière disciplinaire	17	17 Participation GT et/ou activités formatives du CePAS
8	Contacts continus avec collègues enseignants aussi en dehors des réunions	18	Équipe représentée aux réunions mensuelles CePAS/SePAS
9	Collaboration active avec l'équipe socio-éducative selon cadre de référence (équipe unique et partenariat)	19	Coopération régulière avec 1 ou plusieurs équipes SePAS
10	Collaboration avec l'équipe des classes mosaïques		

Tableau objectifs qualité

3.2 Participation au développement de l'école

1	Participation aux journées pédagogiques du lycée	8	Offre d'activités formatives aux enseignants (lycée, IFEN, CePAS, MO, ...)
2	SePAS dans comité projet d'établissement (Pé)	9	Attention et réponse aux besoins de la communauté scolaire
3	Participation au projet d'établissement (Pé)	10	Apport d'un éclairage psycho-socio-éducatif à la direction
4	Equipe représentée dans GT lycée	11	Représentation dans la cellule de développement scolaire (CDS)
5	Participer aux plénières du lycée	12	Partage analyses systémiques et transferts bonnes pratiques dans groupes d'échanges professionnels
6	Activités SePAS s'alignent à/ renforcent une politique d'établissement explicite (PDS p.ex.)	13	Equipe représentée dans GT MENJE
7	Implication dans projets du lycée qui se rapportant à des missions SePAS (objectifs psycho-sociaux du PDS p.ex.)	14	Equipe représentée dans GT MENJE

Tableau objectifs qualité

3.3 Communication avec le public cible

1	1 Stratégies d'information adaptées aux cibles	10	Information de la communauté scolaire - thèmes de prévention et d'inclusion	19	Rapport qualité envoyé aux partenaires scolaires et sociaux
2	Plusieurs moyens de diffusion simultanés	11	Séances d'information activités SePAS annuelles pour les enseignants	20	Participation/organisation de séances annuelles d'information, portes-ouvertes,...pour les familles
3	Utilisation TIC pour informations quotidiennes	12	Présence dans salle de conférence des enseignants et/ou cantine	21	Présence SePAS dans brochures ou sites du lycée
4	Sources d'information alimentées et actualisées régulièrement»	13	Brochure offres SePAS pour enseignants	22	Participation aux réunions d'information/d'accueil des futurs 7èmes
5	Besoins d'information du public cible évalué et considéré	14	Existence d'un Centre de documentation et d'information (CDI) du SePAS	23	Page web SePAS à jour
6	Information aux familles en plusieurs langues (oral et écrit)	15	CDI (ou coin Info ou Ori-Eck) aisément accessible	24	Couverture médiatique régulière (événements, projets)
7	Information aux familles via flyers cahier de liaison, agenda, courriers	16	Mise à disposition de matériel pédagogique et d'information thématique	25	Utilisation templates et applications CePAS/SePAS (rapports, flyers, signatures email, ...)
8	Information de la communauté scolaire - objectifs et activités SePAS	17	Affichage (posters, circulaires, charte) dans lieux adéquats		
9	Information de la communauté scolaire - activités du lycée	18	Informations mises à disposition (CDI, posters etc.) sont régulièrement actualisées		

Tableau objectifs qualité

3.4 Développement qualité des pratiques psycho-sociales et éducatives

1	Travail par objectifs	9	Equité du quota des FC au sein de l'équipe	17	Utilisation du CePAS-Actualités
2	Priorités d'actions définies sur la base de données (études scientifiques, statistiques, états des lieux, questionnaires,...)	10	Evaluation annuelle des besoins FC	18	Utilisation du Vadémécum LRS
3	Communication sur base de données et de documents écrits	11	Besoins FC communiqués au CePAS	19	Utilisation du Vadémécum pour l'attribution des subventions
4	Agir professionnel est fondé/ explicitable au niveau théorie et méthodologie (p.ex. recommandations cadre, déontologies professionnelles, courants thérapeutiques, programmes validées, savoirs disciplinaires, ...)	12	Utilisation manuel de rédaction pour le rapport développement qualité	20	Utilisation du template « bilan psy »
5	Coordinateur SePAS (si >3 personnes)	13	Utilisation d'une base de données électronique pour documenter le travail de consultations	21	"21 Interventions SePAS répondent au modèle d'action : analyse/hypothèse/diagnostic-changements visés/ planification/ implémentation/évaluation
6	Bilan qualitatif mensuel des activités en cours	14	Utilisation hebdomadaire du SharePoint CePAS/SePAS	22	Evaluation systématique des principales mesures
7	FC suivies selon objectifs du service et les recommandations CePAS	15	Utilisation de la testothèque du CePAS	23	Documentation systématique des principales mesures
8	Contenus des FC suivies par un membre transmis à l'équipe	16	Utilisation de la bibliothèque CePAS		

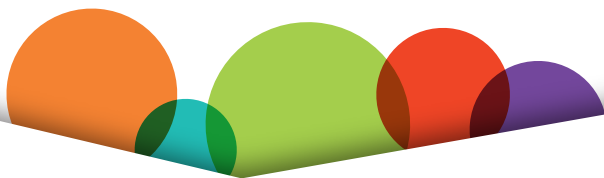
Tableau objectifs qualité

3.5 Administration du Service

1	Collaboration à la répartition des classes par SePAS selon besoins des élèves et dynamique de classe	9	Info de base sur suivis accessible et consultable par membres de l'équipe
2	Inscription des élèves utilisée comme temps d'accueil et d'information	10	Dossiers d'élève rédigés de manière standard
3	Tâches administratives clairement réparties au sein de l'équipe	11	Information par classe disponible pour conseil de classe
4	Une réunion d'organisation mensuelle min.	12	Utilisation d'un Serveur SePAS
5	Description de fonction actualisée pour chaque membre	13	Mise à jour régulière du serveur
6	Entretien individuel avec supérieur hiérarchique fonctionnel, annuel min.	14	Documents de travail et de communication intra-équipe homogènes
7	Gestion transparente du budget SePAS (si existant)	15	La gestion des données personnelles répond aux exigences légales en vigueur
8	Dossiers des élèves sont remis aux instances demandeurs dans le respect des délais (dossiers CAR, CNI (ancienne CMPPn), subventions,...)		

Tableau objectifs qualité





Comité de lecture : Alice Stoffel, Georgette Grein, Marianne Gallo,
Jean-Paul Schaaf, Christine Küntzinger, Lidia Correia

Rédaction : Claire Russon avec l'aide de Sabrina Lopes, Sarah Kaiser et Morgane Hengen
Relecture : Nathalie Keipes, Martine Kleinberg

Illustrations et coordination graphiques : Alice Stoffel

Mise en page : yo.ko graphics

Publication : Centre de ressources du CePAS, Luxembourg, 2019

www.cepas.lu

58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte

L-1330 Luxembourg

Tél.: (+352) 247-75910

E-mail: info@cepas.public.lu

 [cepasluxembourg](https://www.facebook.com/cepasluxembourg)



meng Méiglechkeeten